



CONGRÈS NATIONAL MONTPELLIER 2022



Thème 1

theme1@snes.edu

Consignes à respecter pour les remontées des congrès académiques

- ✓ **Aucune modification dans les deux premières colonnes (les numéros et le texte initial)**
- ✓ Tous les amendements académiques doivent apparaître dans la dernière colonne. **S'il n'y a aucune modification sur le paragraphe, la case doit rester vide !**
- ✓ **Les ajouts par rapport au texte initial seront identifiés par du gras + italique : ajout**
- ✓ **Les suppressions par rapport au texte initial seront identifiées par un barré simple sans gras, sans italique : suppression**
- ✓ Aucune couleur ne sera prise en compte dans les remontées académiques
- ✓ Aucun commentaire, suivi de modifications, note de bas de page, surlignage etc. ne devra être ajouté au document
- ✓ Toujours commencer un amendement par un verbe d'action : ajouter, supprimer, remplacer, etc.
- ✓ Utiliser le raccourci § pour éviter de saisir « paragraphe » à chaque fois, cela permet de gagner de la place.
- ✓ Réduire le nombre de caractères autant que faire se peut : il est inutile de recopier tout un paragraphe pour un ou deux mots. Donc utiliser les (...) pour dire qu'on est plus au début du § et qu'on a coupé. Pour dire que le § continue après la modification, merci d'utiliser le ...
- ✓ Pour la féminisation, merci d'adopter le -e (pour les publications nationales papier finales, nous remplacerons par le point médian moins facilement accessible au clavier).
- ✓ Merci d'ajouter **devant votre amendement** en 3^{ème} colonne, les 3 lettres de votre académie en majuscule *à la place des XXX*. Cela facilitera le travail de compilation de nos salariées.

Thème 1 - Redonner du sens et du commun au second degré

Rapporteur-es : Gwénaél Le Paih, Simon Bach, Sandrine Charrier, Claire Guéville, Yannick Lefebvre, Anne-Sophie Legrand

Rapporteur.es académiques : Jean-François Carémel, Sarah Chaudesaigues, Tiphaine Colin, Vincent Perlot, Fiona Verhaeghe

N°	Texte initial – NE RIEN INSCRIRE NI MODIFIER DANS CETTE COLONNE	Vos amendements académiques
001	Thème 1 - Redonner du sens et du commun au second degré	LIL-
002	Introduction – Affirmer le projet éducatif du SNES-FSU	LIL-ajouter : Introduction – Affirmer le projet éducatif du SNES-FSU <i>Depuis plusieurs années, l'importation, par l'Etat, des logiques de marché dans le second degré valorise la compétition, l'individualisation, la marchandisation et la managérialisation du fonctionnement des établissements. Ce processus vise à atomiser les structures (contractualisation et labellisation des EPLE, création des EPLE internationaux), à nier toute valeur certificative au service public (certifications de langues...), à donner les clés de nos métiers aux managers, à faire reculer les espaces d'expression démocratiques. Il considère l'élève, non plus comme un sujet qu'il faut émanciper, mais comme un individu qu'il faudrait armer des compétences utiles dans une économie mondialisée et hyper-concurrentielle, conformément au principes de la stratégie de Lisbonne (2000-2010) et de la stratégie "Europe 2020".</i> <i>Le SNES FSU, au contraire, porte un tout autre projet éducatif, ambitieux et émancipateur.</i>
003	Les cinq années de mandature d'E. Macron ont marqué un très net recul de la politique de démocratisation de l'accès aux savoirs. Alors qu'il avait annoncé à sa nomination qu'il ne serait pas « le ministre des réformes », J-M Blanquer a mis en œuvre des orientations libérales pour l'éducation multipliant les réformes inégalitaires, supprimant près de 8 000 emplois dans le second degré pour 65 000 élèves supplémentaires. Jouant régulièrement les parents d'élèves contre les personnels, il a par ailleurs adressé de multiples signaux à une frange conservatrice de l'électorat d'E. Macron comme le retrait de la circulaire sur l'écriture inclusive ou la campagne sur la laïcité à la rentrée 2021 réduite à dessein aux caractéristiques essentialisantes des élèves en écho aux obsessions du rapport Obin sur les atteintes à la laïcité.	LIL-modifier et ajouter : Les cinq années de mandature d'E. Macron ont marqué un très net recul de la politique de démocratisation de l'accès aux savoirs. <i>Il introduit toute une série de réformes systémiques inspirées par une idéologie néolibérale, voulant développer un néo management public qui va à l'encontre de la philosophie du service public d'éducation garantissant égalité de traitement sur tout le territoire, ambition culturelle, formation des futurs citoyens à l'esprit critique et émancipation par l'école. L'objectif de démocratisation scolaire a été abandonné au profit de dispositifs dits de "développement de la mixité sociale", en réalité fondés sur une conception libérale de l'école, et sur le "mérite" supposé de quelques élèves. Le Snes-FSU dénonce ces dispositifs qui ne répondent pas aux enjeux de lutte contre les inégalités sociales de réussite scolaire.</i> Alors qu'il avait annoncé à sa nomination qu'il ne serait pas « le ministre des réformes », J-M Blanquer a mis en œuvre des

		<p>orientations <i>néolibérales</i> pour l'éducation multipliant les réformes inégalitaires, supprimant près de 8 000 emplois dans le second degré pour 65 000 élèves supplémentaires.</p> <p><i>L'État investit tous les rouages du fonctionnement du système éducatif pour développer la contractualisation, l'autonomie, la « performance » sur la base d'indicateurs chiffrés : une logique marchande. Dans les établissements, par le biais de dispositifs comme l'autoévaluation, il encourage une forme d'auto-contrôle au local, le développement des hiérarchies intermédiaires, l'offensive contre la liberté pédagogique, et la culpabilisation des personnels devant les usagers et l'opinion publique.</i></p> <p><i>La déstabilisation des personnels dans leur professionnalité par l'avalanche de réformes, par l'écart croissant entre les exigences des programmes et les conditions dégradées qui empêchent leur appropriation, se traduit par une précarisation des personnels, qui ont l'impression de perdre la main sur leur métier et qui ne voient plus le sens de leur action auprès des élèves. En outre, confrontés à des programmes académiques de plus en plus exigeants, alors que les moyens dévolus sont en baisse constante, nos collègues sont soumis à des injonctions contradictoires.</i></p> <p>Jouant régulièrement les parents d'élèves contre les personnels, † Jean Michel Blanquer a par ailleurs adressé de multiples signaux à une frange conservatrice de l'électorat d'E. Macron comme le retrait de la circulaire sur l'écriture inclusive ou la campagne sur la laïcité à la rentrée 2021 réduite à dessein aux caractéristiques essentialisantes des élèves en écho aux obsessions du rapport Obin sur les atteintes à la laïcité.</p>
004	<p>L'entrisme d'entreprises et officines privées sur le périmètre de l'école a été encouragé sur des champs pour lesquels le service public, faute de personnels ou de moyens, a été affaibli voire écarté : orientation scolaire, aide aux devoirs, numérique éducatif, certifications... Au lycée, les logiques de parcours individuel mettant en concurrence les élèves entrepreneurs d'eux-mêmes ont incité les familles qui le peuvent à recourir aux coachs privés pour toutes les formes d'accompagnement scolaire, creusant un peu plus les inégalités.</p>	<p>LIL-modifier :</p> <p>L'entrisme d'entreprises et officines privées sur le périmètre de l'école, via des partenariats institutionnels et via des associations issues du monde de l'entreprise, a été encouragé sur des champs pour lesquels le service public, faute de personnels ou de moyens, a été affaibli voire écarté : orientation scolaire, aide aux devoirs, numérique éducatif, certifications... Au lycée, Les logiques de parcours individuel mettant en concurrence les élèves entrepreneurs d'eux-mêmes ont incité les familles qui le peuvent à recourir aux coachs privés pour toutes les formes d'accompagnement scolaire, creusant un peu plus les inégalités.</p> <p>ajouter : Le développement de "l'éducation à l'orientation", en collège comme en lycée, qui veut renvoyer aux familles la responsabilité et légitimer la sélection dans l'accès au supérieur, sous couvert d'accompagnement, participe de ces logiques.</p>
005	<p>La crise sanitaire a révélé combien les écarts entre les élèves se sont aggravés en dépit de toutes les stratégies des personnels pour maintenir l'activité des élèves</p>	<p>LIL- ajouter à la fin</p>

	<p>dans des conditions dégradées. Le refus du ministre de concéder à la rentrée 2021 des aménagements de programmes et des moyens pour des demi-groupes a laissé les personnels seuls pour résorber les lacunes et retards d'apprentissage. Sur-interprétant les évaluations standardisées de la rentrée 2021 en sixième, le ministre a même affirmé que les retards des élèves avaient été rattrapés, oubliant scandaleusement les écarts toujours persistants avec les collèges de l'éducation prioritaire.</p>	<p>La crise sanitaire a révélé combien les écarts entre les élèves se sont aggravés en dépit de toutes les stratégies des personnels pour maintenir l'activité des élèves dans des conditions dégradées. Le refus du ministre de concéder à la rentrée 2021 des aménagements de programmes et des moyens pour des demi-groupes a laissé les personnels seuls pour résorber les lacunes et retards d'apprentissage. Sur-interprétant les évaluations standardisées de la rentrée 2021 en sixième, le ministre a même affirmé que les retards des élèves avaient été rattrapés, oubliant scandaleusement les écarts toujours persistants avec les collèges de l'éducation prioritaire, et niant plus généralement l'accroissement des inégalités scolaires induit par le recours accru au numérique et la réduction du temps scolaire pendant la crise.</p>
006	<p>Si le service public d'éducation et tout particulièrement le second degré ont été atteints, fragilisés et abaissés sous E. Macron, la réussite des élèves, leur accès à la qualification, leur poursuite d'étude vers l'enseignement supérieur ont été portés sans relâche par les personnels malgré des conditions de travail intenable. Car la crise de recrutement, les sureffectifs dans les classes, les inclusions mal préparées, les changements incessants, les tâches périphériques envahissantes et sans intérêt, la pression des hiérarchies intermédiaires pèsent sur l'activité, précarisent les identités professionnelles et interrogent le sens des métiers.</p>	LIL-
007	<p>Cela exige du SNES-FSU de porter haut et fort ses revendications pour redonner du sens et du commun au second degré, valoriser l'expertise de personnels concepteurs de leur métier et de leur activité. Il s'agit d'en faire aussi un levier de syndicalisation dans la perspective des élections professionnelles de décembre 2022.</p>	LIL-
008		LIL-
009	<p>Le collège doit être repensé pour que les élèves soient en situation de s'approprier une culture commune, ouverte et émancipatrice, avec une exigence de mixité sociale et scolaire des établissements et un label unique pour l'éducation prioritaire. Les apprentissages doivent se faire dans la classe sous la responsabilité de l'enseignant-e.</p>	LIL-
010	<p>En travaillant sur les options, les horaires disciplinaires, les programmes, l'accompagnement des élèves dans la classe et en vie scolaire, en dégageant du temps pour réunir les équipes pluriprofessionnelles, en abaissant significativement les effectifs quand il y a inclusion, il est possible d'écarter tout risque de décrochage afin d'envisager avec confiance et sécurité pour tous les élèves une poursuite de scolarité obligatoire jusque 18 ans.</p>	<p>LIL- modifier : En travaillant sur les options, et les horaires disciplinaires définis nationalement, les programmes, l'accompagnement l'aide et le suivi du travail personnel des élèves dans la classe et l'accompagnement en vie scolaire, en dégageant du temps pour réunir les équipes pluriprofessionnelles, en abaissant significativement les effectifs notamment pour tenir compte de l'inclusion, il est possible d'écarter tout risque de décrochage afin d'envisager avec confiance et sécurité pour tous les élèves une poursuite de scolarité obligatoire jusque 18 ans.</p>
011	<p>La classe de seconde pourrait devenir une étape dans la continuité de la Troisième ouvrant sur la découverte des nouvelles disciplines du lycée afin d'envisager sans pression pour les élèves et leur famille une orientation vers l'une des trois voies. La spécialisation progressive en cycle terminal de la voie générale comme</p>	<p>LIL- modifier et ajouter : La classe de seconde pourrait devenir une étape dans la continuité de la Troisième ouvrant sur la découverte des nouvelles disciplines du lycée afin d'envisager une orientation sans pression pour les élèves et leur famille une orientation vers l'une des</p>

	technologique doit s'organiser autour d'enseignements cohérents entre eux mais sans limiter les poursuites d'étude. Les bacheliers en attente d'une affectation dans le supérieur pourraient rester un an de plus au lycée pour compléter leur formation initiale.	trois voies. La spécialisation progressive en cycle terminal de la voie générale comme technologique doit s'organiser autour d'enseignements cohérents entre eux mais sans limiter les poursuites d'étude. Les bacheliers en attente d'une affectation dans le supérieur pourraient rester un an de plus au lycée pour compléter leur formation initiale. Le Snes-FSU réaffirme la nécessité de revenir à des séries renouvées et également attractives pour tourner le dos à un système modulaire qui a montré tous ses défauts : mise en concurrence des personnels et des disciplines, renforcement des inégalités sociales et de genre, pré orientation précoce et enfermement des élèves dans un parcours défini pour deux ans et orienté dès la seconde vers le supérieur. Les bacheliers ne doivent plus être en attente d'une affectation dans le supérieur : celle-ci doit leur être garantie selon leur souhait, en développant la carte des formations contrairement au système imposé par Parcoursup actuellement. Des années de mise à niveau doivent être généralisées pour faciliter l'intégration dans certaines formations. De plus, remettre en place la hiérarchisation des voeux permettrait aux élèves d'être moins stressés en juin à l'annonce des résultats et de pouvoir demander de l'aide aux enseignants pour construire cette hiérarchisation des voeux".
012	Les mandats de Paris sur l'école inclusive, l'allocation de moyens et les effectifs cibles, le numérique et les pratiques professionnelles restent en tout point d'actualité.	LIL-
013		LIL-
014	Fiche 1 - Recentrer l'effort sur les apprentissages au collège	LIL-modifier : Recentrer l'effort sur les apprentissages au le collège sur les apprentissages
015	Le collège subit en continu des réformes à bas bruit dont les lignes de force sont le renforcement de l'autonomie et la multiplication des dispositifs en dehors de la classe. Alors qu'il est menacé, le principe même du collège unique doit être réaffirmé avec pour objectif une scolarité commune pour une culture commune exigeante dans des formes adaptées aux élèves.	LIL-modifier et ajouter : Le-La réforme du collège de 2016 de Najat Vallaud Belkacem confortée par JMB a amplifié les logiques de fragmentation et de concurrence induites par subit en continu des réformes à bas bruit dont les lignes de force sont le renforcement de l'autonomie (marge horaire) et la multiplication (des options) des dispositifs en dehors de la classe. Alors qu'il est menacé, le principe même du collège unique doit être réaffirmé avec pour objectif une scolarité commune pour une culture commune exigeante dans des formes adaptées aux élèves pour tous les publics scolaires, selon des modalités pédagogiques respectueuses de l'expertise des personnels. Le SNES continue à demander l'abrogation des bilans de fin de cycle qui sont utilisés comme levier de pilotage des pratiques professionnelles par l'évaluation (en faisant pression sur les collègues pour essayer d'imposer l'évaluation par compétences uniquement par exemple).
016	Le sens des métiers se perd dans une course sans fin à la gestion de la pénurie de moyens et à « l'innovation ». Les inégalités et la concurrence entre les disciplines et entre les établissements en sortent renforcées.	LIL-

017	Le SNES-FSU refuse le glissement des missions d'orientation des Psy-En vers les professeurs ou leur externalisation.	LIL-modifier et ajouter : Le SNES-FSU refuse le glissement des missions d'orientation des Psy-En vers les professeurs et leur externalisation. autres personnels (enseignants, CPE) via le développement d'une "éducation à l'orientation" et/ou par l'accroissement des missions des professeurs principaux notamment, ou leur externalisation. Il réaffirme la nécessité de la présence autour de l'élève d'équipes pluridisciplinaires complémentaires aux compétences réaffirmées et respectées. Cela passe par le recrutement de nombreux psy-En pour que l'orientation redevienne un service public d'Etat au sein des établissements, pour que l'orientation soit à nouveau centrée sur le projet de l'élève et non instrumentalisée par les collectivités locales et les entreprises. Le Snés-FSU doit intégrer dans ses mandats une fiche sur l'orientation et les psy-En.
018	Un bilan de la réforme de 2016 est nécessaire. Un cadre national avec des horaires disciplinaires incluant des dédoublements, les programmes et les options s'impose. Ce cadre doit permettre de recentrer le travail des enseignant-es sur les apprentissages pour que s'effectue en classe la majeure partie du travail personnel des élèves.	LIL- Modifier Un bilan de La réforme de 2016, couplée aux retraits de moyens d'enseignement a profondément dégradé les conditions d'exercice et d'apprentissage est nécessaire. Un cadre national avec des définissant et organisant les horaires disciplinaires incluant des , les dédoublements, avec les programmes et les options s'impose, adossé aux programmes. Il est incompatible avec la dotation à disposition, qui met en concurrence les équipes et les enseignements sous l'arbitrage hiérarchique dans une conception néo-managériale du fonctionnement des établissements. Ce cadre doit permettre de recentrer le travail des enseignant-es sur les apprentissages pour que s'effectue en classe la majeure partie du travail personnel des élèves.
019	Pour mettre en place des actions diversifiées d'aide aux élèves, le SNES-FSU demande deux heures d'accompagnement à tous les niveaux du collège, sans réduction des horaires disciplinaires et incluses dans le service des enseignants. Comment les organiser pour qu'elles restent à la main des enseignant-es ?	LIL- Remplacer Pour recentrer le collège sur les apprentissages, il est donc nécessaire d'ancrer l'organisation des enseignements dans un cadre national, mais aussi d'augmenter le volume horaire hebdomadaire obligatoire. C'est au sein de ce cadre commun, soustrait au pilotage local et augmenté, centré sur le groupe-classe, que les apprentissages pourront être conduits de façon à prendre en compte tous les publics scolaires. Cette augmentation du temps disponible pour les apprentissages (appropriation, évaluation), doit en effet permettre d'effectuer les étayages nécessaires et de les laisser à la main des enseignant.e.s., sans risque de constitution de "groupes de niveaux" dans le cadre du service public d'Éducation. Elle est aussi une réponse à la tentation de l'externalisation (recours au privé ou à la collectivité), et plus généralement au recours à des dispositifs d'aide, de soutien ou d'accompagnement qui ne s'inscrivent pas dans la continuité des apprentissages, et/ou qui relèvent souvent d'une conception individualisante et compensatoire de la "difficulté scolaire". C'est cette conception qui a présidé à la tentative de mise en place d'un "accompagnement personnalisé" au collège (et au lycée), en concurrence des enseignements disciplinaires et dans une volonté de moduler localement les horaires.

		<p>Pour mettre en place des actions diversifiées d'aide aux élèves, le SNES FSU demande deux heures d'accompagnement à tous les niveaux du collège, sans réduction des horaires disciplinaires et incluses dans le service des enseignants. Comment les organiser pour qu'elles restent à la main des enseignant-es ?</p>
020	<p>Pour la prise en charge des élèves en difficulté, quels besoins de formation des enseignant-es sont à revendiquer ? Faut-il des études dirigées pour l'aide aux élèves, assurées par quels personnels ?</p>	<p>LIL- Supprimer</p> <p>Pour la prise en charge des élèves en difficulté, quels besoins de formation des enseignant-es sont à revendiquer ? Faut-il des études dirigées pour l'aide aux élèves, assurées par quels personnels ?</p>
021	<p>Alors que les besoins des élèves dans la classe se sont accrus sous l'effet des sureffectifs, de l'hétérogénéité, de l'inclusion, faut-il renforcer le nombre d'heures hebdomadaires des élèves au collège ? Et en particulier celui des disciplines à 1 h ou 1h 30 ?</p>	<p>LIL- Remplacer et ajouter :</p> <p>Alors que <i>Les besoins des élèves dans la classe se sont accrus sous l'effet des sureffectifs, de l'hétérogénéité, et de l'inclusion, faut-il renforcer le nombre d'heures hebdomadaires des élèves au collège ? Et en particulier celui des disciplines à 1 h ou 1h 30 ?</i> <i>alors même que la réforme de 2016 a réduit le volume des horaires élèves obligatoires sur l'ensemble des niveaux du collège. La crise sanitaire a réduit les temps d'apprentissage en classe et généré des retards cognitifs, en particulier chez les élèves des classes populaires.</i></p> <p><i>Il est d'autant plus nécessaire d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires des élèves : la priorité est de renforcer le temps disponible pour les apprentissages, avant d'examiner la ventilation des disciplines, qui pourra, le cas échéant intégrer les dédoublements fléchés et le renforcement éventuel des disciplines à faible horaire.</i></p> <p><i>Cette augmentation du temps scolaire doit permettre de conduire les apprentissages dans le cadre commun de la classe, de façon à prendre en compte tous les publics et notamment les élèves les moins initiés à la culture scolaire. La réussite scolaire suppose donc, avant d'envisager la pertinence des dispositifs pédagogiques "hors la classe" (aide, soutien, accompagnement), la réduction de la taille des classes, des groupes allégés et des dédoublements.</i></p>
022	<p>Pour lutter contre la ségrégation et préparer l'accès au lycée, faut-il imaginer de nouvelles disciplines ? Imposer des choix d'options, notamment en classe de Troisième ?</p>	<p>LIL- Remplacer</p> <p>Pour lutter contre la ségrégation et préparer l'accès au lycée, faut-il imaginer de nouvelles disciplines ? Imposer des choix d'options, notamment en classe de Troisième ?</p> <p><i>La lutte contre la ségrégation ne peut passer par l'ajout de nouvelles disciplines qui rompt le cadre commun des enseignements seul à même d'assurer une égalité de traitement entre élèves sur le territoire.</i></p> <p><i>Imposer des choix d'options, notamment en classe de Troisième, est envisageable pour le cas où les 3eme prépa métiers seraient fermées. Afin que les élèves puissent maîtriser l'utilisation technique et éthique de l'outil numérique et informatique sans les renvoyer à une auto-formation scandaleuse type "PIX" qui engendre de graves inégalités sociales, il est nécessaire de replacer cet apprentissage au sein des disciplines, comme c'était le cas autrefois en technologie. Cet apprentissage est également au cœur de la mission pédagogique du professeur documentaliste.</i></p>

023	Pour des élèves en grande difficulté, peut-on envisager une année d'étude supplémentaire pour préparer le passage dans l'une des trois voies du lycée, avec quelle organisation ?	LIL- Remplacer la question Pour des élèves en grande difficulté, peut-on envisager une année d'étude supplémentaire pour préparer le passage dans l'une des trois voies du lycée, avec quelle organisation ? la question du redoublement mérite d'être à nouveau interrogée sans tabou, il peut être parfois une solution profitable à certains élèves lorsqu'il est compris. Par ailleurs, il convient de rappeler les attaques que subissent les SEGPA depuis plusieurs années, et la nécessité de développer la structure UP2A. Ce sont bien les politiques éducatives mises en oeuvre par l'Institution (renoncement à transmettre une culture complexe, individualisation, réduction des moyens) qui produisent l'image d'élèves "en grande difficulté", alors que ces difficultés ne leur sont pas particulières et qu'elles devraient être envisagées bien en amont de la classe de 3ème.
024	Le SNES-FSU défend une nouvelle architecture du DNB pour rompre avec le socle, valoriser toutes les disciplines et en faire une étape vers le lycée. Comment lui redonner à très court terme sa valeur d'examen national ?	LIL- Modifier et ajouter Le SNES-FSU défend une nouvelle architecture du DNB pour rompre avec le socle, prendre en compte en tant que telles et valoriser toutes les disciplines et en faire une étape vers le lycée. Comment lui redonner à très court terme sa valeur d'examen national ? Pour redonner au DNB sa valeur d'examen national il est nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> - de supprimer le positionnement sur les domaines du socle pour obtenir la prise en compte explicite des enseignements obligatoires et facultatifs dans le cadre d'un contrôle continu minoré ou des épreuves terminales. - de mettre en cause, au moyen d'un nouveau barème notamment, toute forme de hiérarchisation des disciplines en référence à des "fondamentaux". - de réformer l'oral afin de garantir le lien entre les enseignements scolaires et les attendus de l'épreuve Le Snes-FSU continue par ailleurs de demander l'abrogation du bilan de fin de cycle 4, complexe et détourné de ses finalités premières pour devenir un levier de pilotage des pratiques professionnelles par l'évaluation. Il combat une stratégie managériale qui vise à imposer des modalités d'évaluation des élèves à caractère transversal à des fins de pilotage des résultats, et/ou pour avancer vers le projet d'"École du Socle".
025		LIL-
026	Fiche 2 - Un lycée diversifié avec un baccalauréat national	LIL-
027	Le lycée doit constituer le creuset d'une culture commune dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans. L'organisation des enseignements doit assurer cohérence et spécialisation progressive des apprentissages dans une logique d'approfondissement et d'ajouts d'enseignements. En voie technologique, la démarche projet doit être réhabilitée.	LIL - ajouter : Le lycée doit constituer le creuset d'une culture commune dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans. L'organisation des enseignements doit assurer cohérence et spécialisation progressive des apprentissages dans une logique d'approfondissement et d'ajouts d'enseignements. Le mandat de Paris sur l'abrogation des réformes Blanquer doit être réaffirmé. Le retour à des séries renouvelées et cohérentes s'impose. Le lycée modulaire que nous avons toujours dénoncé ne s'est avéré ni plus juste ni moins stressant et laisse un lycée dans lequel

		<p><i>les inégalités se sont maintenues voire renforcées. Par ailleurs, il a fragilisé le cadre collectif du groupe classe qui est pourtant un point d'appui essentiel à la construction des apprentissages. La mise à plat de la réforme Blanquer du lycée doit passer par le maintien de ces cadres. La réforme du lycée a introduit de nouveaux enseignements (HLP, HGGSP, SNT, enseignement scientifique), elle en a saucissonné d'autres (maths, histoire-géographie, etc). Il faut exiger un bilan pédagogique de ces choix dans l'organisation des enseignements. La difficulté des programmes doit aussi faire l'objet d'un bilan pédagogique et des allègements s'imposent.</i></p> <p><i>En voie technologique, la démarche projet doit être réhabilitée en concertation à l'échelle nationale avec les enseignants des différentes séries technologiques, sans recours à des experts éloignés de la pratique pédagogique de terrain. Cette démarche de projet doit s'appuyer sur des contenus disciplinaires identifiés par les programmes, déboucher sur une réalisation, et bénéficier d'un matériel et de salles adaptés aux besoins de la pédagogie de projet.</i></p> <p><i>Les séries technologiques doivent être revalorisées pour redevenir attractives ; leurs enseignements doivent être conçus et enrichis selon leur cohérence interne et non pour entrer dans le moule du « lycée modulaire ». Ces séries technologiques doivent permettre un accès au BTS et au BUT "sans quota".</i></p> <p><i>Sur la question des effectifs par classe, le SNES FSU réclame 24 élèves par classe de la 2de à la terminale.</i></p>
028	Le baccalauréat est à la fois l'ultime étape de la validation des acquis et la clé de l'accès à l'enseignement supérieur. Comme diplôme national, il doit s'appuyer sur des épreuves nationales, terminales et anonymes. Le SNES-FSU demande la fin du contrôle continu et la suppression du projet local d'évaluation qui vise entre autres la standardisation des pratiques professionnelles.	<p>LIL- modifier et ajouter :</p> <p>Le baccalauréat est à la fois l'ultime étape de la validation des acquis et la clé de l'accès à l'enseignement supérieur. Comme diplôme national, il doit s'appuyer sur des épreuves nationales, terminales et anonymes. Le SNES-FSU demande la fin du contrôle continu, du Grand Oral (ou sa transformation en épreuve orale par exemple, évaluant la mobilisation de savoirs disciplinaires), et la suppression du projet local d'évaluation qui vise entre autres la standardisation des pratiques professionnelles.</p> <p><i>Dans l'immédiat, et ce dès la session 2023, le Snes-FSU continue de demander un report des épreuves de spécialité du bac en juin.</i></p>
029		LIL-
030	Le SNES-FSU demande l'abandon des certifications (PIX et langues vivantes) et des attestations de Langues vivantes. Les enseignements et le baccalauréat doivent permettre d'attester un niveau.	<p>LIL - modifier :</p> <p>Le SNES-FSU demande l'abandon du principe des certifications (PIX et langues vivantes) et des attestations de Langues vivantes. Les enseignements et le baccalauréat doivent permettre d'attester un niveau <i>dans le cadre national et public, sans intervention d'offices privées. La seule certification doit être le baccalauréat.</i></p>
031	Les trois voies du lycée forment un cadre clair pour la formation des jeunes. Comment assurer l'équilibre entre deux nécessités, celle des enseignements les plus communs possibles et celle de la spécialisation ? Cela suppose un processus d'orientation qui intègre les possibilités de revenir sur des choix et le recrutement de PsyEN qui apportent une aide spécifique aux élèves pour leur développement et	<p>LIL – Modifier</p> <p>Les trois voies du lycée forment un cadre clair pour la formation des jeunes. Comment assurer l'équilibre entre deux trois nécessités, celle des enseignements les plus communs possibles, et celle de la spécialisation <i>progressive, et celle d'un horaire hebdomadaire « élève » acceptable.</i></p>

	leur épanouissement. Cela oblige à penser conjointement des enseignements et des programmes, avec des contenus et une évaluation, dont les modalités désamorcent les mécanismes de ségrégations scolaires, sociales, genrées et territoriales. Quelle organisation du lycée revendiquer pour un tel projet ? La possibilité d'un allongement à quatre années du déroulé des apprentissages peut-elle être profitable ?	Cela suppose un processus d'orientation qui intègre les possibilités de revenir sur des choix et le recrutement de PsyEN qui apportent une aide spécifique aux élèves pour leur développement et leur épanouissement. Cela oblige à penser conjointement des enseignements et des programmes, avec des contenus et une évaluation, dont les modalités désamorcent les mécanismes de ségrégations scolaires, sociales, genrées et territoriales. Quelle organisation du lycée revendiquer pour un tel projet ? La possibilité d'un allongement à quatre années du déroulé des apprentissages peut-elle être profitable ?
032	Pour toutes les voies, des combinaisons d'enseignements, aux contenus élaborés en cohérence les uns avec les autres, doivent assurer des poursuites d'études étendues et identifiées. Une offre conséquente d'options obligatoires au choix, financée, devrait être mise en place pour enrichir la culture acquise. Avec l'objectif d'une remise à plat du lycée Blanquer, quels aménagements provisoires doit-on revendiquer pour la rentrée 2022 ?	LIL - modifier : Pour toutes les voies, des combinaisons d'enseignements, aux contenus élaborés en cohérence les uns avec les autres, doivent assurer des poursuites d'études étendues et identifiées. Une offre conséquente d'options obligatoires au choix, financée, en dehors de la dotation globale et à hauteur des besoins réels devrait être mise en place pour enrichir la culture acquise. Avec l'objectif d'une abrogation des réformes Blanquer du lycée et du bac, quels aménagements provisoires doit-on revendiquer pour la rentrée 2022 ? il est impératif de créer des postes pour dédoubler les cours au maximum et de prévoir le financement réel, en dehors de la dotation globale et à hauteur des besoins réels immédiats des options existantes dans les établissements qui ne doivent plus être financées sur la marge. Il s'agit aussi de retrouver des moyens et des horaires nationaux incluant des heures de soutien, d'approfondissement ou de remédiation pour des petits groupes d'élèves.
033	L'accès à l'enseignement supérieur doit être ouvert à toutes et tous. Le SNES-FSU continue de demander l'abandon de Parcoursup pour un système d'affectation transparent qui garantisse à toutes et tous l'inscription dans les formations de leur choix, selon un système de vœux hiérarchisés.	LIL- modifier et ajouter : L'accès à l'enseignement supérieur doit être ouvert à toutes et tous, sans restriction sous prétexte de places indisponibles . Le SNES-FSU continue de demander l'abandon de Parcoursup pour un système d'affectation transparent qui garantisse à toutes et tous l'inscription dans les formations de leur choix, selon un système de vœux hiérarchisés. Le baccalauréat premier grade universitaire doit permettre à tout bachelier d'accéder à la formation de son choix dans le supérieur.
034		LIL-
035	Fiche 3 - L'articulation Troisième-Secondaire à consolider	LIL-
036	Le SNES-FSU s'oppose à toute rupture qui séparerait d'un côté le collège, engagé dans une poursuite de la primarisation des savoirs, et de l'autre le lycée, sélectif et inscrit dans la logique bac-3/bac+3. L'unité du second degré doit être défendue avec une formation initiale complète sous statut scolaire jusqu'à 18 ans, ce qui exclut tout recours à l'apprentissage, avec des enseignant-es recruté-es sur leurs qualifications disciplinaires pour intervenir indifféremment en collège et au lycée. Le SNES-FSU refuse toute tentative d'augmentation du temps de travail et de bivalence au collège. Les horaires disciplinaires doivent restés hebdomadaires au collège comme au lycée.	LIL- modifier : Le SNES-FSU s'oppose à toute rupture qui séparerait d'un côté le collège, engagé dans une poursuite de la primarisation des savoirs (au nom de "l'Ecole du socle") et des pratiques professionnelles , et de l'autre le lycée, sélectif et inscrit dans la logique bac-3/bac+3. L'unité du second degré doit être défendue avec une formation initiale complète sous statut scolaire jusqu'à 18 ans, ce qui exclut tout recours à l'apprentissage, avec des enseignant-es recruté-es sur leurs qualifications disciplinaires pour intervenir indifféremment en collège et au lycée. Les vies scolaires doivent être étoffées et les missions des CPE respectées pour permettre une

		continuité du suivi éducatif entre la 3e et la 2de et éviter toute rupture. Le SNES-FSU refuse toute tentative d'augmentation du temps de travail et de bivalence au collège. Les horaires des enseignements obligatoires et facultatifs disciplinaires doivent rester être définis de façon hebdomadaires au collège comme au lycée, sans possibilité de modulation locale.
037	Les programmes de Troisième et Seconde sont à repenser pour gagner en cohérence et progressivité. Les personnels de ces deux niveaux doivent pouvoir se retrouver à leur demande et sans alourdir leur charge de travail avec un ordre du jour à leur main.	LIL – modifier et ajouter : Les programmes de Troisième et Seconde et plus généralement de collège et de lycée sont à repenser pour gagner en cohérence et progressivité. Les personnels de ces deux niveaux doivent pouvoir se retrouver à leur demande, sur temps de service , et sans alourdir leur charge de travail avec un ordre du jour à leur main. Le travail de liaison dans ce cadre doit reposer sur le strict volontariat des collègues sans contrainte et sans ingérence de la hiérarchie. Il s'agit enfin de rappeler que le passage 3ème/ seconde implique pour l'élève une forme de transition multiforme qui s'avère souvent formatrice.
038	Dans le cadre du mandat d'étude voté au congrès FSU à Metz, le SNES-FSU poursuivra sa réflexion notamment avec le SNUEP-FSU « sur la ou les structures devant accueillir les élèves sortant de 3ème permettant de lutter efficacement contre toute reproduction sociale et contre toute orientation précoce et subie ».	LIL-ajouter : Dans le cadre du mandat d'étude voté au congrès FSU à Metz, le SNES-FSU poursuivra sa réflexion notamment avec le SNUEP-FSU « sur la ou les structures devant accueillir les élèves sortant de 3ème permettant de lutter efficacement contre toute reproduction sociale et contre toute orientation précoce et subie. Dans un souci de démocratisation, l'accès à des enseignements non offerts pour l'instant en lycée professionnel comme la philosophie expérimentée actuellement sous forme d'atelier est un dispositif intéressant mais leur généralisation ne peut passer à terme que par la création d'un nouveau concours spécifique de recrutement à l'intérieur de la voie professionnelle.
039	L'articulation entre le collège et le lycée doit garantir des possibilités d'orientation vers les trois voies du lycée, le temps nécessaire pour découvrir de nouvelles disciplines et le droit de revenir sur ses choix. Les élèves doivent avoir accès à une information neutre, objective et gratuite. L'Onisep doit être restaurée dans ses missions initiales.	LIL- ajouter : L'articulation entre le collège et le lycée doit garantir des possibilités d'orientation vers les trois voies du lycée, le temps nécessaire pour découvrir de nouvelles disciplines et le droit de revenir sur ses choix. Les élèves doivent avoir accès à une information neutre, objective et gratuite. L'Onisep doit être restaurée dans ses missions initiales. Il apparaît crucial de continuer à s'opposer à une réforme de l'orientation qui aboutirait, notamment, à priver les EPLE de l'expertise des PsyEN pour transférer tout ou partie de leurs missions aux professeurs principaux ou aux CPE. L'introduction d'un "accompagnement à l'orientation" contribue à la dépossession de leurs missions, et favorise simultanément l'accroissement de la charge de travail des professeurs principaux, soumis à une pression managériale croissante (reddition de comptes, réunions) qui veut constituer une hiérarchie intermédiaire. La création d'une mission de professeur référent présente les mêmes risques. Cette "éducation à l'orientation" encourage la diffusion d'un modèle entrepreneurial.
040	La classe de Seconde pourrait dans ce cadre être entièrement redéfinie pour y retrouver l'ensemble des matières enseignées en collège, que ce soit en tronc	LIL - Remplacer :

	commun ou avec des options obligatoires. La place des enseignements technologiques doit être renforcée, par une intégration dans le tronc commun ou par une option technologique obligatoire.	<p>La classe de Seconde pourrait dans ce cadre être entièrement redéfinie pour y retrouver l'ensemble des matières enseignées en collège, que ce soit en tronc commun ou avec des options obligatoires. La place des enseignements technologiques doit être renforcée, par une intégration dans le tronc commun ou par une option technologique obligatoire.</p> <p><i>Il faut redéfinir la classe de seconde autour d'un tronc commun constitué des enseignements actuels, avec des horaires disciplinaires renforcés et en partie dédoublés, et l'ajout de deux enseignements optionnels obligatoires avec proposition d'enseignements technologiques, portés à la connaissance des élèves en 3ème.</i></p>
041	La Technologie au collège doit-elle être repensée pour mieux affirmer les dimensions technologiques de la culture commune ? Comment la Technologie pourrait-elle intégrer des éléments de découverte des activités professionnelles, constitutives de la culture professionnelle ?	<p>LIL- Remplacer :</p> <p>La Technologie au collège doit-elle être repensée pour mieux affirmer les dimensions technologiques de la culture commune ? Comment la Technologie pourrait-elle intégrer des éléments de découverte des activités professionnelles, constitutives de la culture professionnelle ?</p> <p><i>La technologie doit rester une discipline d'enseignement général et obligatoire pour tous les élèves du collège, de la 6ème à la 3ème avec un programme national et un horaire dédié. Le SNES – FSU s'oppose à l'EIST ou tout autre regroupement de la technologie avec les sciences.</i></p> <p><i>La technologie au collège ne doit pas se limiter exclusivement aux champs particuliers des sciences et techniques industrielles; la voie professionnelle, les autres séries de la voie technologique et toutes les voies du lycée général ne peuvent être ignorées au collège. L'enseignement de la technologie doit donc s'appuyer sur plusieurs champs professionnels dans le cadre de la culture commune et redevenir une discipline d'action et de raisonnement, en s'appuyant notamment sur la pratique des élèves et la pédagogie de projet. Pour que les temps de productions et d'activités de toutes natures, associées à la technologie, soient réellement reconnus, les dotations horaires des établissements doivent permettre un enseignement en groupe réduit ne dépassant pas 20 élèves en collège (16 élèves en établissements de l'EP).</i></p> <p><i>La fermeture du CAPET a mis la discipline en difficulté. Chaque année, des postes de technologie ne sont pas pourvus. Le SNES-FSU demande la réouverture d'un concours de recrutement spécifique en technologie.</i></p>
041 bis		<p>LIL - ajouter un paragraphe :</p> <p><i>La diversification des langues vivantes doit retrouver une réalité au collège comme au lycée, après le recul énorme créé par les réformes du collège et du lycée afin de former des citoyens ouverts au monde ayant les qualifications nécessaires à une insertion professionnelle réussie. L'imposition exclusive de l'anglais en ETLV, dans nombre de BTS, dans la certification obligatoire en BTS va dans le même sens. C'est également un moyen d'éviter la territorialisation de l'offre telle qu'elle se dessine dans l'académie via le label "territoire bilingue".</i></p>

042	Faut-il garder provisoirement des dispositifs tels les 3 ^e prépa-métiers pour des élèves en rupture avec les disciplines scolaires ? Pour confirmer les projets d'élèves qui n'ont pas eu ou demandé d'affectation en seconde professionnelle, une découverte des enseignements professionnels peut-elle être proposée en seconde générale ?	LIL- Remplacer : Faut-il garder provisoirement des Les dispositifs tels les 3 ^e prépa-métiers pour des élèves en rupture avec les disciplines scolaires ? , héritiers des DP6 et autres 3èmes "Prépa Pro", constituent de fait une forme d'orientation par l'échec. Ils n'ont pas démontré leur efficacité dans la construction d'une poursuite d'études vers la voie professionnelle et se révèlent être une antichambre de l'apprentissage. Pour confirmer les projets d'élèves qui n'ont pas eu ou demandé d'affectation en seconde professionnelle, une découverte des enseignements professionnels peut-elle être proposée en seconde générale ?
043		LIL-
044	Fiche 4 – Former et qualifier après le baccalauréat et tout au long de la vie	LIL-
045	Le droit aux poursuites d'études supérieures requiert un abandon de Parcoursup et une augmentation du nombre de places dans le supérieur. Le SNES-FSU continuera le travail fédéral avec le SNESUP pour l'accès à l'enseignement supérieur.	LIL - Ajouter : Le droit aux poursuites d'études supérieures requiert un abandon de Parcoursup et une augmentation du nombre de places dans le supérieur. Tout bachelier doit se voir garantir un accès de son choix dans la formation supérieure. Le SNES-FSU continuera le travail fédéral avec le SNESUP pour l'accès à l'enseignement supérieur.
046	Le lien entre pré-bac et post-bac est rendu plus complexe par la réforme Blanquer du lycée. Le passage à deux spécialités en Terminale a déséquilibré certaines voies comme la BCPST (prépa agro/véto). Les CPGE économiques sont aussi déstabilisées.	XXX
047	Le SNES-FSU déplore les conditions de mise en place des MP2I-MPI. Il dénonce la création de Cycles Pluridisciplinaires d'Études Supérieures qui, sans moyens nouveaux et dédiés, constituent une menace pour les CPGE existantes, comme le développement des bachelors.	LIL-
048	Les classes de BTS doivent être développées, sous statut d'étudiant-e-s, en conservant un accueil diversifié de bacheliers-ères sans quota, et permettre des poursuites d'études. La place de la session de remplacement doit être clarifiée. Les épreuves de BTS suffisent et ne doivent pas faire l'objet de certifications annexes.	LIL- Modifier et ajouter : Les classes de BTS doivent être développées, sous statut d'étudiant-e-s, en conservant un accueil diversifié de bacheliers-ères sans quota, et permettre des poursuites d'études. La place Les modalités et règles de la session de remplacement doivent être clarifiée dé debated en concertation avec les enseignants des filières concernées et à l'échelle nationale. Les épreuves ponctuelles et terminales de BTS doivent venir remplacer les CCF et les certifications annexes. Les étudiants de BTS et de CPGE doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement éducatif, social et médical au sein des structures scolaires. Les dotations des établissements (CPE, PSYen, AS, IDE, etc) doivent pour cela être abondées en prenant en compte les étudiants du post bac.
049	Faut-il envisager le BTS en 3 ans, passant par une 3 ^{ème} année en licence professionnelle, en lien avec l'université ? Une année propédeutique après le bac	LIL- modifier :

	pourrait par ailleurs être proposée pour des remises à niveau : la base du volontariat peut-elle suffire ?	Faut-il envisager le le SNES-FSU devrait réfléchir et se mandater en faveur ou non du BTS en 3 ans, passant par une 3 ^{ème} année en licence professionnelle, en lien avec l'université. ? Une année propédeutique après le bac pourrait par ailleurs être proposée aux élèves issus de bac professionnel ou d'une filière de lycée très éloignée de la formation BTS et de l'entreprise pour des remises à niveau : la base du volontariat peut-elle suffire ? doit être un pré-requis.
050	Les lycées, avec leurs enseignant-e-s, doivent être un des piliers du service public de l'Éducation et de la Formation Tout au Long de la Vie. Les enseignants volontaires doivent pouvoir assurer ces différentes missions mais quelles organisations des services revendiquer ?	LIL- Remplacer la question : Les lycées, avec leurs enseignant-e-s, doivent être un des piliers du service public de l'Éducation et de la Formation Tout au Long de la Vie. Les enseignants volontaires doivent pouvoir assurer ces différentes missions mais quelles organisations des services revendiquer ? dans le cadre d'une organisation des services concertée et négociée en amont avec les organisations syndicales. Le SNES FSU réclame des personnels sous statut chargés de la formation continue, afin de tourner le dos aux heures supplémentaires, et de revaloriser ces missions. Dans les lycées, avec le développement de l'apprentissage, certains se posent la question d'intégrer les heures d'UFA dans les dotations globales horaires du lycée. Actuellement, ces heures sont assurées uniquement en heures supplémentaires. Cependant, l'intégration de ces heures dans le service des enseignants impliquerait une annualisation des services des enseignants, à laquelle le SNES-FSU est opposé.
051		LIL-
052	Fiche 5 - Liberté professionnelle, métier, équipes pluriprofessionnelles	LIL-
053	La liberté professionnelle est nécessaire à la réussite des élèves. Elle permet la prise en compte :	LIL-
054	- des besoins réels des élèves	LIL-
055	- du contexte de travail (matériel, social...)	LIL-
056	- de la nécessité de faire évoluer des objectifs à court terme en fonction des facteurs précédents	LIL-
057	- de la richesse et la diversité de la dimension humaine des agents	LIL-
058		LIL-
059	Elle permet d'être autonome, concepteur, auteur d'initiatives. Elle améliore la santé des personnels et rend les métiers attractifs. Nos mandats du congrès de Paris posent le cadre et les conditions de cette liberté professionnelle.	LIL-
060	Après la lutte contre le PLE (projet local d'évaluation) ou l'imposition de classes sans notes, comment définir et défendre la liberté pédagogique dans le cadre collectif ?	LIL - Remplacer : Après la lutte contre le PLE (projet local d'évaluation) ou l'imposition de classes sans notes, comment définir et défendre la liberté pédagogique dans le cadre collectif ? (...) comment il est impératif de définir et de défendre la liberté pédagogique dans le cadre collectif ? sur la base du respect des programmes et horaires nationaux et de l'expertise disciplinaire, a contrario des dispositifs locaux.

061	L'imposition de méthodes, de guides, vade-mecum etc, est une atteinte à la liberté professionnelle au profit du respect de méthodes et objectifs. Elle nie le sens du travail et répond à des logiques de domination et de contrôle des pratiques.	LIL- Modifier : L'imposition de méthodes, de modalités d'évaluation des élèves , de guides, vade-mecum, dispositifs au nom des "fondamentaux" etc, est une atteinte à la liberté professionnelle au profit du respect de méthodes et objectifs. Elle nie le sens du travail et répond à des logiques de domination et de contrôle des pratiques et des personnels .
062	Les équipes pluriprofessionnelles complètes sont un outil important pour la réussite de tous les élèves, l'accompagnement, la lutte contre la difficulté scolaire, l'inclusion. L'échange d'informations, de savoirs et d'expériences, ainsi que la complémentarité des habiletés professionnelles, doivent accroître la liberté professionnelle. Comment assurer leur existence effective ?	LIL - Remplacer la question: Les équipes pluriprofessionnelles complètes sont un outil important pour la réussite de tous les élèves, l'accompagnement en vie scolaire , la lutte contre la difficulté scolaire, l'inclusion. L'échange d'informations, de savoirs et d'expériences, ainsi que la complémentarité des habiletés professionnelles, doivent accroître la liberté professionnelle. Comment assurer leur existence effective ? Leur existence effective dépend de l'attribution de moyens et de temps dédiés suffisants, et du respect des missions de chaque professionnel, ce que le SNES-FSU continuera d'exiger. Il réaffirme la nécessité de la présence autour de l'élève d'équipes pluridisciplinaires complémentaires aux compétences réaffirmées et respectées.
063		LIL-
064	Fiche 6 - Apprentissage de la citoyenneté	LIL-
065	L'injonction à l'engagement tend à occuper désormais tout le champ des réformes éducatives en matière d'apprentissage de la citoyenneté. L'engagement devient un élément central dans l'évaluation du niveau de l'élève, en particulier dans la sélection généralisée pour l'accès à l'enseignement supérieur, au point même de vouloir en faire un critère pour l'obtention des diplômes. L'éducation est ainsi réduite à une forme de dressage et cela transforme l'évaluation, en examen de conformité sociale.	LIL- Modifier : L'injonction à "l'engagement" tend à occuper désormais tout le champ des réformes éducatives en matière d'apprentissage de la citoyenneté. L'engagement devient un élément central dans l'évaluation du niveau de l'élève, en particulier dans la sélection généralisée pour l'accès à l'enseignement supérieur, au point même de vouloir en faire un critère pour l'obtention des diplômes. L'éducation est ainsi réduite à une forme de dressage et cela transforme l'évaluation en examen de conformité sociale.
066	Les annonces autour d'une refonte du programme d'enseignement moral et civique et d'un retour à l'instruction civique, notamment dans le cycle 4 du collège, s'inscrivent aussi dans cette conception autoritaire de l'éducation.	LIL-
067	Le service national universel (SNU) témoigne de ce virage idéologique où toute contestation de l'ordre établi devient déviance. En singeant les gestes et le parcours du militaire, ce dispositif caricature l'armée dont les méthodes sont investies de toutes les vertus pédagogiques possibles pour lutter contre la violence, éduquer à la laïcité et aux « valeurs de la République. Le SNU a dans les faits, vocation à envahir le temps scolaire et à s'emparer des contenus relevant habituellement des enseignements. Il n'est pas acceptable de voir des enseignements scolaires comme l'EMC ou les SVT ainsi dévoyés.	LIL-
068	Il ne peut être envisageable de présenter le SNU ou ses avatars comme un dispositif qui tente de reconstituer un lien social que les réformes Blanquer s'acharnent à détruire.	LIL-

069	Il faut encourager les jeunes à réfléchir à un engagement civique voire politique. Mais le volontariat doit rester la règle dans le cadre scolaire.	LIL - (...) insérer : Mais le volontariat, sans prise en compte dans l'évaluation ni l'orientation , doit rester la règle dans le cadre scolaire.
070	Le SNES-FSU condamne le projet du SNU obligatoire et demande la suppression de l'actuel dispositif. Il demande que le budget alloué au SNU revienne au financement de projets réellement éducatifs et émancipateurs. Dans l'immédiat, il appelle les personnels à ne pas participer à ce dispositif et à refuser tout séjour de cohésion se déroulant sur le temps scolaire.	LIL-
071	Pour l'avenir, il s'agit au contraire de revitaliser la démocratie collégienne et lycéenne afin que ces principes puissent se matérialiser autrement que par des opérations de communication voire même de manipulation politique. Comment doit se concrétiser la citoyenneté scolaire ? Comment peut-on la valoriser sans pour autant en faire un élément supplémentaire de discrimination sociale et genrée ?	LIL- remplacer la question : Pour l'avenir, il s'agit au contraire de revitaliser la démocratie collégienne et lycéenne afin que ces principes puissent se matérialiser autrement que par des opérations de communication voire même de manipulation politique. Comment doit se concrétiser la citoyenneté scolaire ? Comment peut-on la valoriser sans pour autant en faire un élément supplémentaire de discrimination sociale et genrée ? <i>La citoyenneté scolaire doit reposer sur les valeurs de la république, la notion de citoyenneté et les droits des élèves expliqués dans le cadre des enseignements disciplinaires, en évitant et combattant toutes formes de discrimination sociale et genrée, et en valorisant le bénéfice commun que tous-tes en tirent.</i> <i>Au lycée comme au collège, les dispositifs d'expression des élèves se sont multipliés (CVL, CVC, éco délégués, ambassadeurs harcèlement, MDL, etc...) et diluent la démocratie avec des modalités de représentativité complexifiées. Pour l'heure, aucun bilan de ces dispositifs et des évolutions du CVL n'a été dressé. Le SNES FSU revendique un bilan clair, ainsi qu'une mise à plat des différents dispositifs en place.</i>
072		LIL-
073	Fiche 7 - Éducation prioritaire et ruralité	LIL-
074	Le report de la suppression du label REP est un répit mais des labels liés à des contrats et/ou projets menacent l'éducation prioritaire : contrats locaux d'accompagnement (CLA), cités éducatives, Territoires éducatifs ruraux (TER) insidieusement opposée à la ruralité.	LIL- Modifier et ajouter : Le report de la suppression du label REP est un répit mais des labels liés à des contrats et/ou projets labels menacent l'éducation prioritaire : contrats locaux d'accompagnement (CLA), cités éducatives, Territoires éducatifs ruraux (TER) insidieusement opposés à la ruralité. <i>Fondés sur le triptyque contractualisation/projet/individualisation, les CLA constituent une matrice pour la réforme du pilotage de l'ensemble des EPLE.</i>
075	Ces labels visent la déréglementation du système éducatif. Ils menacent toute équité et transparence et mettent en concurrence les personnels (part variable	LIL-

	REP+, exclusion des AESH et AED de l'indemnitaire, profilage des postes, projets de hiérarchies intermédiaires...).	
076	L'ingérence des élus locaux et la délégation des missions (orientation, aide aux devoirs...) à des sociétés privées s'y développent.	LIL-
077	La carte scolaire doit favoriser la mixité sociale (voir les mandats de Rennes et de Grenoble).	LIL- Ajouter : La carte scolaire doit favoriser la mixité sociale (voir les mandats de Rennes et de Grenoble). La construction d'un système éducatif soucieux de mixité sociale, en capacité de faire reculer les inégalités scolaires, impose l'unification du service public d'Éducation Nationale à terme, par la nationalisation de l'enseignement privé sous contrat. Le Snes-FSU rappelle son attachement au service public d'éducation laïque et gratuite. Il refuse que certaines formations soient des chasses gardées d'établissements privés dans les territoires ruraux et souhaite que la carte des formations dépende des services de l'éducation nationale.
078	La continuité du service public et la concurrence du réseau privé nécessitent que certains collèges ruraux souvent à faibles effectifs soient maintenus avec une équipe pluri-professionnelle complète. Quelles mesures revendiquer pour limiter les contraintes pour les personnels ?	LIL-
079	Les moyens de suivi et d'accompagnement (CIO, Psy-en) doivent y être notamment renforcés. Des places d'internat dans des lycées pour faciliter la mobilité des collégiens ruraux après la Troisième sont à créer.	LIL-
080	Les établissements ruraux doivent bénéficier de mesures pour l'accès à la culture. Les subventions doivent être suffisantes pour favoriser les sorties et voyages pédagogiques.	LIL-
081	Le SNES-FSU revendique une politique nationale d'Éducation prioritaire qui compense les conséquences scolaires des inégalités économiques, sociales et de santé, avec des critères objectifs, transparents et concertés pour un label unique. Tout établissement qui relève de ces critères doit être labellisé avec des bonifications égalitaires pour les personnels et des moyens spécifiques (effectifs allégés, créations de postes...). Le SNES-FSU revendique un plan d'urgence pour l'école accompagné d'une relance de la politique nationale d'Éducation prioritaire (mandats de Rennes et de Paris.)	LIL- Ajouter : Le SNES-FSU revendique une politique nationale d'Éducation prioritaire élargie qui compense les conséquences scolaires des inégalités économiques, sociales et de santé, avec des critères objectifs, transparents et concertés pour un label unique. Ce label doit respecter le principe d'allocation différentielle des moyens en faveur d'établissements qui concentrent des difficultés à l'origine d'une dégradation sensible de la qualité de l'offre scolaire. Ces moyens doivent faire l'objet d'une péréquation aux échelles nationale et académique. Tout établissement qui relève de ces critères doit être labellisé avec des bonifications égalitaires pour les personnels et des moyens spécifiques (effectifs allégés, créations de postes...). Le SNES-FSU revendique un plan d'urgence pour l'école accompagné d'une relance de la politique nationale d'Éducation prioritaire (mandats de Rennes et de Paris.)
082		LIL-
083	Fiche 8 - L'oral en classe et aux examens : des pratiques au service de la réussite des élèves	LIL- Ajouter :

		Fiche 8 - L'oral en classe dans les disciplines et aux examens : des pratiques au service de la réussite des élèves
084	L'enseignement et l'évaluation de l'oral dans la formation initiale des élèves ne relèvent ni de techniques de communication ni d'un art oratoire. L'oral est un outil et un objet d'enseignement, il participe à la socialisation scolaire. Travailler l'oral permet de neutraliser son rôle de marqueur social amplifiant les inégalités sociales et de genre.	LIL- ajouter : L'enseignement et l'évaluation de l'oral dans la formation initiale des élèves ne relèvent ni de techniques de communication ni d'un art oratoire, ni de l'éloquence, mais doivent s'effectuer dans le cadre des programmes et horaires disciplinaires. L'oral est un outil et un objet d'enseignement, il participe à la socialisation scolaire. Travailler l'oral permet de neutraliser son rôle de marqueur social amplifiant les inégalités sociales et de genre, de développer le sens critique des élèves quant aux procédés oratoires à l'oeuvre dans le vie publique, tout autant que de donner aux élèves la possibilité de convaincre à l'oral en s'appropriant les techniques adéquates et le savoir disciplinaires nécessaires dans le cadre horaire des disciplines. L'enseignement de l'oral ne doit en aucun cas se substituer à l'enseignement et à la pratique de l'écrit.
085	La capacité d'un élève à élaborer une problématique, à s'exprimer à l'oral en construisant son exposé sur des savoirs et ses connaissances sont pour le SNES-FSU des objectifs majeurs de l'évaluation de l'oral. Ces savoirs se construisent, en fonction des disciplines avec une pratique, une réalisation concrète, une production, un projet effectué en classe, l'explicitation d'une démarche.	LIL- ajouter : La capacité d'un élève à élaborer une problématique, à s'exprimer à l'oral en construisant son exposé sur des savoirs et ses connaissances sont pour le SNES-FSU des objectifs majeurs de l'évaluation de l'oral. Ces savoirs se construisent, en fonction des disciplines avec une pratique, une réalisation concrète, une production, un projet effectué en classe, l'explicitation d'une démarche. Questionnement du sujet, sélection, évaluation, validation et exploitation de l'information et recherche documentaire permettant de construire une argumentation orale (ou écrite) sont une des opportunités de développer chez les élèves des compétences info-documentaires. Pour autant la réquisition massive de professeurs documentalistes comme jury de grand oral n'est en aucun cas une reconnaissance de leur expertise. Le SNES FSU dénonce cette instrumentalisation.
086	Dans les enseignements technologiques, la maîtrise du vocabulaire technique est essentielle. Pour le baccalauréat, une épreuve orale terminale de présentation du projet permettrait de valider les savoirs spécifiques à la démarche technologique.	LIL-
087	La prestation orale peut être évaluée mais elle doit faire l'objet d'un enseignement explicite dans le cadre des disciplines et être rattachée à ce que l'on enseigne en classe. Les programmes devraient donc le préciser explicitement. En lien avec les professeurs documentalistes, l'oral peut aussi valoriser des recherches documentaires qui ont du sens dans chaque discipline. Dans un tel cadre, comment faire évoluer l'épreuve orale du DNB et l'évaluation de l'oral au lycée ?	LIL - Remplacer La prestation orale peut être évaluée mais elle doit faire l'objet d'un enseignement explicite dans le cadre des disciplines et être rattachée à ce que l'on enseigne en classe. Les programmes devraient donc le préciser explicitement. En lien avec les professeurs documentalistes, l'oral peut aussi valoriser des recherches documentaires qui ont du sens dans chaque discipline. Dans un tel cadre, comment faire évoluer l'épreuve orale du DNB et l'évaluation de l'oral au lycée ? doivent redevenir des épreuves disciplinaires cadrées nationalement.
088		
089	Dans tous les cas, pour travailler l'oral, des groupes allégés sont nécessaires. Les évaluations du baccalauréat et du DNB ne peuvent avoir pour objet des savoirs, savoir-faire et comportements acquis en dehors du cadre scolaire.	LIL - Ajouter

	<p>Dans tous les cas, pour travailler l'oral, des groupes allégés ou des dédoublements sont nécessaires. Les évaluations du baccalauréat et du DNB ne peuvent avoir pour objet des savoirs, savoir-faire et comportements acquis en dehors du cadre scolaire.</p>
090	<p>LIL- Ajouter une fiche n° 9</p> <p>Fiche 9 : Vie scolaire, pour une véritable ambition éducative dans le second degré</p> <p>1- Si la crise sanitaire a fait évoluer les pratiques de toutes et tous, pour les CPE, elle a permis un renforcement de leur cœur de métier, à savoir le suivi des élèves. Malgré cela, le ministère persiste dans une approche managériale du métier. Les priorités changeantes du ministre ont conforté certains chefs d'établissement à détourner les CPE de leurs missions, avec une lecture erronée de la circulaire de 2015.</p> <p>Par ailleurs, le SNES-FSU dénonce, les nouvelles épreuves du concours externe CPE. Par le biais du concours, le ministère cherche à réorienter le métier. L'absence totale de référence à la circulaire de missions de 2015 dans les attendus des épreuves est inacceptable en ce qu'elle laisse le champ libre aux membres du jury pour imposer leur propre conception du métier de CPE.</p> <p>Pour le SNES-FSU, le suivi éducatif des élèves doit rester plus que jamais la mission prioritaire des CPE, concepteurs de leur activité. Le SNES-FSU doit poursuivre son travail d'analyse du métier pour imposer et faire respecter sa lecture de la circulaire face aux attaques néo-managériales.</p> <p>En cela, le SNES-FSU s'oppose à toute tentative de dénaturer le métier et les missions.</p> <p>2- Relever le défi éducatif c'est également prévoir des moyens à la hauteur des besoins.</p> <p>Les 300 postes créés à la rentrée 2022, sur le dos des suppressions d'emploi d'enseignants, ne suffiront pas à répondre aux enjeux, d'autant plus qu'une grande majorité d'emplois ont été fléchés sur des dispositifs dits « de mixité sociale », dont le fond comme la forme interrogent, au détriment du reste et notamment des situations les plus criantes.</p> <p>La crise a mis en lumière le manque criant de personnels vie scolaire, CPE et AED, pour lequel les réponses ne sont pas à la hauteur. Concernant les AED, la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires pour assurer la prise en charge des élèves en l'absence des enseignants est un vrai mépris pour ces collègues précaires, qui se voient bien trop souvent imposer des temps partiels, comme pour les missions des enseignants.</p> <p>Le SNES-FSU réaffirme ses mandats sur l'exigence du nombre de postes d'AED en nombre suffisant, et de création d'un plan pluriannuel de création de poste avec pour objectif 1 CPE pour 250 élèves.</p>

	<p><i>Les moyens de vie scolaire ne doivent pas être détournés pour servir une idéologie néo-libérale, mais doivent être mis au service des enjeux éducatifs, et donc prendre en compte les problématiques sociales et le nombre d'élèves dans les structures.</i></p> <p>3- Vie lycéenne/ vie collégienne <i>Les mandats des congrès de Paris et de Rennes sur la question demeurent plus que jamais d'actualité compte tenu de la multiplication des dispositifs par le ministère (qui se refuse toujours d'en dresser un bilan) ainsi que par la réforme du lycée et le « Blanquergate » qui ont fragilisé la démocratie lycéenne.</i> <i>Le cadre de la classe avec ses délégués garde toute sa pertinence pour donner de la légitimité à la notion de représentation des élèves au niveau de l'établissement. En faisant implorer ce cadre en première et terminale, la réforme du lycée accentue le hiatus entre une masse d'élèves et une petite minorité qui pourra et/ou voudra bien truster toutes les casquettes de la représentation lycéenne.</i></p> <p>4- Internats et mixité sociale <i>Le plan internat version Blanquer, d'inspiration libérale, renonce à l'ambition de qualité pour tous en instaurant, sous couvert d'une pseudo mixité sociale, un système à deux vitesses. Il crée autour de l'internat des métiers spécifiques percutant directement le métier de CPE. Pour le SNES-FSU, une politique ambitieuse doit se traduire par une action publique à l'intention de tous. Il revendique une rénovation des internats pour améliorer partout les conditions matérielles d'accueil et leur dotation d'un encadrement éducatif et pédagogique de qualité.</i></p>
--	---

Vote du Texte

Pour : 75 – Contre : 0 – Abstention : 0 – NPPV : 0